



## Mon patron me demande de démissionner livreur de pizza URGENT !!

Par **Malozruz**, le **16/12/2012** à **21:07**

Bonjour,

Je suis livreur de pizza dans une enseigne connu.

Mon patron m'as convoqué hier avec mes managers pour me demander de démissionner et en me disant qu'il m'attaquerais aux prud'homme si je ne voulais pas.

Cependant, j'ai eu quelques problèmes avec une de mes manageuse vis-a vis de soi-disant mon comportement.

Je vous explique, un jour enervé à cause d'un client qui ne répondait pas et de problèmes familiaux je suis rentré au magasin et j'ai "lancer" sur la table (je précise bien que je n'ai pas balancer le sac avec la pizza)le sac et me suis changer dans la salle à coté, ceendant ma manageuse m'as dit "tu pourrais éviter de balancer le sac" (d'un ton très enervé et très sec) alors elle est venu avec l'autre manageuse et j'ai commencer à leurs dire qu'il ne fallait pas qu'elles me crie dessus sinon je m'enverrais et que je m'en prendrais à elles. Manque de chance, le client mystère était là. Apparemment, mon patron à reçu une ammande de 600€ à cause du client mystère.(déjà est-ce vrai ?).

Ensuite avant hier, rigolant avec mon collègue livreur alors qu'il n'y avait pas de client, j'ai dit "nixamère" pas fort, en rigolant et sans parler de quelqu'un en particulier. se sentant visée ma manageuse est venu m'engueuler dans la réserve (là où il n'y a pas de caméra)alors que jamais je ne lui ai dit "nique ta mère".

hier mon patron ma donc annoncer qu'il voulais que je démissionne. n'étant pas d'accord

avec son choix, j'ai regarder mon contrat de travail et je constate une défaillance au niveau de ma date de naissance et le jour où j'ai signé mon contrat de travail j'étais mineur et ma mère n'as pas signé.

je voudrais savoir ce que vous en pensez et les conseils que vous pouvez me donner.

P.S : mon patron essaye de me faire chanter avec les vidéos de caméra surveillance, Il m'as dit qu'il "a l'appui des caméra de vidéosurveillance". Je peut lui demander de les regarder ???

D'avance merci.

Par **Lag0**, le **17/12/2012** à **08:34**

Bonjour,

Il est bien évident que votre employeur ne peut pas vous obliger à démissionner.

S'il pense que vos fautes méritent une sanction, c'est à lui de prendre ses responsabilités en vous sanctionnant jusqu'au licenciement pour faute grave s'il considère que votre présence dans l'entreprise n'est plus possible.

Par **pat76**, le **18/12/2012** à **16:54**

Bonjour

Vous allez consulter l'inspection du travail en présentant votre contrat de travail.

Votre employeur avait informé le personnel de la présence de caméra de vidéo-surveillance?